AJ.-REPUBLIQUE DU BENIN

à substituer à l'ancien exemplaire

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2003-209 DU 12 JUIN 2003

Portant composition du Gouvernement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT.

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin;
- Vu la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001;

Après avis consultatif du Bureau de l'Assemblée Nationale.

DECRETE:

Article 1 er : Le Gouvernement de la République du Bénin est composé comme suit :

Ministre d'Etat, chargé du Plan, de la Prospective et du Développement : Monsieur Bruno AMOUSSOU (MECPPD)

Ministre d'Etat, chargé de la Défense Nationale : Monsieur Pierre OSHO (MECDN)

Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme : Monsieur Dorothé SOSSA (MJLDH)

. . . / . . .

Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation : Monsieur Daniel TAWEMA (MISD)

Ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine : Monsieur Rogatien BIAOU (MAEIA)

Ministre des Finances et de l'Economie : Monsieur Grégoire LAOUROU (MFE)

Ministre chargé des Relations avec les Institutions, la Société Civile et les Béninois de l'Extérieur: Monsieur Alain F. ADIHOU (MCRI-SCBE)

Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche : Monsieur Lazare SEHOUETO (MAEP)

Ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion de l'Emploi : Monsieur Fatiou AKPLOGAN (MICPE)

Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique : Monsieur Kamarou FASSASSI (MMEH)

Ministre des Travaux Publics et des Transports : Monsieur Ahamed AKOBI (MTPT)

Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme : Monsieur Luc-Marie Constant GNACADJA (MEHU)

Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative : Monsieur Boubacar AROUNA (MFPTRA)

Ministre des Enseignements Primaire et Secondaire : Madame Rafiatou KARIMOU (MEPS)

Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle : Madame Léa D. AHOUGBENOU HOUNKPE (METFP)

Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique : Monsieur Osséni K. BAGNAN (MESRS)

Ministre de la Santé Publique : Madame Yvette Céline SEIGNON née (MSP) KANDISSOUNON

Ministre de la Famille, de la Protection Sociale et de la Solidarité : Madame Massiyatou LATOUNDJI épouse LAURIANO (MFPSS)

Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme : Monsieur Frédéric DOHOU (MCAT)

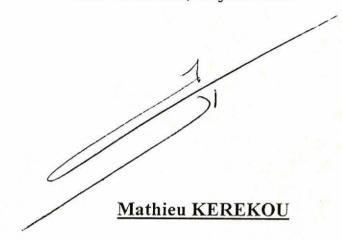
Ministre de la Jeunesse, des Sports et Loisirs : Monsieur Valentin Aditi HOUDE (MJSL)

Ministre de la Communication et de la Promotion des Technologies Nouvelles : Monsieur Gaston ZOSSOU (MCPTN)

<u>Article 2</u>: Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles du Décret n° 2001-170 du 07 mai 2001, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, 12 juin 2003

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



<u>AMPLIATIONS</u>: PR 10 AN 6 C3 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 SGG 4 MINISTERES 21 AUTRES MINISTERES 10 PREFETS 12 COMMUNES 79 EMG/FAB+ ETATS-MAJORS + CAB-MIL + SG/D 23 INTERESSES 21 SPD 2 - DGB-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 DPE-DLC-INSAE 6 DCCT 2 BCP 1 ONIP-GCONB-ABP 3 BN-UAC-ENAM-FADESP-UNIPAR-FDSP-CCIB 1 JO 1.